



Conseil Municipal du 27.04.2026

137 rue principale – 67230 Westhouse  
Tél. : 03 88 74 40 05  
secretariat.mairie@westhouse.fr

# **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**



**COMMUNE DE WESTHOUSE**

Accusé de réception en préfecture  
067-216705269-20260427-DCM20260004-6-BF  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Sommaire :

*I. Cadre général du budget*

*II. Section de fonctionnement*

*III. Section d'investissement*

## **I. Cadre général du budget**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU), anciennement dénommé compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le CFU de l'année 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de cet exercice, sur la base des orientations et prévisions inscrites au budget voté le 14 avril 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, certifie l'ensemble des dépenses payées et des recettes perçues par la commune, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de cette année. Les résultats constatés (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent alors être reportés sur le budget de l'exercice suivant.

Le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Westhouse a été voté le 27/04/2026 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités. D'un côté, la section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes de la ville (salaires des agents, factures d'énergie, coût d'entretien des véhicules et bâtiments, subventions aux associations...) ; de l'autre, la section d'investissement regroupe les dépenses structurantes qui ont vocation à préparer l'avenir de la collectivité (création et rénovation des équipements, bâtiments et réseaux relevant de sa compétence).

*N.B : Sont présentées ici les seules dépenses et recettes réelles, c'est-à-dire les dépenses et recettes ayant donné lieu à des décaissements ou encaissements réels (il existe également des opérations dites « d'ordre », liées à des normes comptables, mais qui ne donnent pas lieu à des mouvements de caisse, et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes).*

## **II. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement est essentiel pour assurer le quotidien de notre collectivité. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement régulier des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille, où les revenus, (salaires des parents) sont consacrés aux dépenses quotidiennes (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement proviennent des prestations fournies à la population, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et de diverses subventions. Pour l'année 2025, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 901 151.93 €.

Accusé de réception en préfecture  
067-216705269-20260427-DCM20260004-6-BF  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Les dépenses de fonctionnement englobent les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'achat de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les dépenses de fonctionnement de la commune se sont élevées à 665 678.00 €.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	665 678.00 €
	Recettes	901 151.93 €
	Résultat 2025	235 473.93 €
	Résultat 2024 reporté	279 526.95 €
	Résultat de clôture	515 000.88 €

Il sera proposé d'affecter 160 636.21 € à la section d'investissement et de reporter en solde de fonctionnement 354 364.67 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Dépenses courantes (chapitre 011)	216 297.74 €	211 372.82 €	-2.28%
Dépenses de personnel (chapitre 012)	241 947.15 €	244 154.42 €	+0.91%
Atténuations de produits (chapitre 014)	86 766 €	79 607 €	-8.25%
Autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)	123 933.99 €	120 685.80 €	-2.62%
Charges financières – remboursement de l'intérêt de la dette (chapitre 66)	14 905.22 €	9 857.96 €	-33.86%
Charges exceptionnelles (chapitre 067)	2 204.28 €	0 €	-100%
Dotations aux dépréciations (chapitre 68)	8.40 €	0 €	-100%
Dépenses imprévues (chapitre 022)	0 €	0 €	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>686 062.78 €</b>	<b>665 678 €</b>	<b>-2.97%</b>

Recettes	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Atténuations de charges (chapitre 013)	3 733.93 €	3 186.44 €	-14.66%

Accusé de réception en préfecture  
067-216705269-20260427-DCM20260004-6-BF  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Recettes de services (chapitre 70)	85 507.45 €	113 899.75 €	+33.2%
Impôts et taxes (chapitre 73)	49 041.19 €	45 448.17 €	-7.33%
Fiscalité locale (chapitre 731)	497 878.51 €	505 303 €	+1.49%
Dotations et participations (chapitre 74)	205 836.03 €	205 079.74 €	-0.37%
Autres recettes de gestion courante (chapitre 75)	9 442.52 €	27 402.74 €	+190.21%
Recettes financières (chapitre 76)	0 €	0 €	-
Recettes exceptionnelles (chapitre 77)	0 €	824.38 €	-
Reprise provision dépréciations actifs circulants (Chapitre 78)	-	8.40 €	-
<b>Total recettes réelles</b>	<b>851 439.69 €</b>	<b>901 151.93 €</b>	<b>+5.84%</b>

### c) La fiscalité

Le taux des impôts locaux pour 2025

Concernant les ménages

Taxe foncière sur le bâti : 21.00 %

Taxe foncière sur le non bâti : 32.10 %

Taxe d'habitation résidences secondaires : 14,49 %

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) se sont élevées à 205 079.05 € soit une baisse de 0.37% par rapport à l'année précédente.

## **III. La section d'investissement**

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de

véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
Opérations patrimoniales	0 €	5 140.40 €	-
Remboursement d'emprunts	124 784.71 €	106 171.26 €	-14.92%
Immobilisations incorporelles	20 176.78 €	0 €	-100%
Immobilisations corporelles	79 434.12 €	74 398 €	-6.34%
Immobilisations en cours	0 €	0 €	-
Autres dépenses	-	-	-
Charges (écritures d'ordre entre sections)	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>224 935.61 €</b>	<b>185 709.66 €</b>	<b>-17.44%</b>

Recettes	CFU 2024	CFU 2025	Evolution
FCTVA	25 951.94 €	13 030.37 €	- 49.79%
Mise en réserve (Compte 1068)	19 096.36 €	172 523.99 €	+803.44%
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Taxe d'aménagement	15 659.68 €	4 698.68 €	-70%
Subventions	10 800 €	2 204 €	-79.59%
Emprunt	-	-	-
Opérations patrimoniales	-	5 510.40 €	-
<b>Total général</b>	<b>71 507.98 €</b>	<b>197 967.44 €</b>	<b>+176.85%</b>

c) Les principaux projets de l'année 2025 ont été les suivants :

- Réfection du pont agricole au lieu-dit Erlen
- Installation d'une nouvelle signalisation routière
- Installation d'une borne mémorielle de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée
- Nouvelles décorations de Noël
- Renouvellement du matériel informatique dans les écoles et à la mairie
- Nouveau matériel électoral notamment avec des isoairs adaptés aux personnes en situation de handicap

d) Les subventions d'investissement reçues

- de l'Etat : 0 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 0 €
- Autres : 2 204 € (Intercommunalité)

Accusé de réception en préfecture  
067-216705269-20260427-DCM20260004-6-BF  
Date de réception préfecture : 07/05/2026